

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 18 novembre 2014**

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - Jacky FRETZ, 2^e Adjoint, Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : Claudine GEMSA, Gabrielle CAMBRON, Annick DRIESBACH, Yves DEIBER, Philippe SCHALLER, Francine BEYLIER, Hervé CLOR, Vanessa JUNG et Sébastien SIMON

Absents excusés :

Lucie BOYELLE qui a donné procuration à Philippe SCHALLER

Marc BURRER qui a donné procuration à Jacky FRETZ

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de Mairie

Travaux de voirie

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Luc GALLIATH, adjoint en charge du dossier, qui présente les travaux d'entretien de voirie qui ont été définis par la commission travaux.

Pour les travaux de fonctionnement, cela concerne la remise en état des pavés rue d'Issenheim, rue Pflück et rue des Artisans, la pose d'enrobé sur les trous dans la chaussée rue du Canal, rue Albert Schweitzer et sur la piste cyclable, la réfection de pavé et d'enrobé rue de l'Abbé Gatrio et le colmatage par pose d'enrobé de l'ancien emplacement d'un arbre sur le trottoir rue de l'Eglise.

La commission travaux propose également de réaliser des travaux d'investissement. Ceux-ci consistent à élargir l'entrée de la rue du stade qui est trop étroite et non sécurisée en supprimant la bande d'herbe existante, en créant un fil d'eau central en pavés ; celui-ci drainera l'eau vers le fossé et fera fonction de séparation des deux voies de circulation. Un stop viendra compléter cette installation.

M. Jean-Luc GALLIATH présente le devis de l'entreprise HABECKER, les travaux en fonctionnement s'élevant à 2 500 € HT et ceux en investissement à 7 000 € HT.

M. Jean-Luc GALLIATH fait également part à l'assemblée que la mise en accessibilité des bâtiments a été reportée et que la commune doit s'engager en déposant un dossier ad'ap qui fixe un calendrier de travaux auquel il faudra se tenir. Le presbytère et la bibliothèque sont concernés et les travaux seront répartis sur 2016 et 2017. Les demandes de subventions seront déposées en 2015.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations) :

✓ de confier à l'entreprise HABECKER l'ensemble des travaux d'entretien et d'investissement pour un montant total de 11 400 € TTC.

La dépense sera imputée en fonctionnement sur le compte 61523 « entretien voies et réseaux » pour 3 000 € TTC et en investissement pour 8 400 € TTC sur le compte 2151 « réseaux de voirie » du budget primitif 2014.

Aménagement d'un plateau sportif

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 24 septembre 2013, l'ancienne municipalité avait acquis une structure multi-jeux comprenant 2 buts de football et deux panneaux de basket auprès de la Commune de Lautenbach-Zell pour 1 000 €.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Général et de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller suite à la délibération du 09 septembre 2014 et une suite favorable leur a été donnée.

Le coût total des travaux comprenant la création d'une plateforme, la mise en place d'un gazon synthétique et un grillage avec porte d'accès est estimé à 61 507,60€. Une fois le montant des subventions et le FCTVA déduits il resterait environ 31 000 € à la charge de la commune.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux et affiner les devis, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation effective de ces travaux.

Mme Annick DRIESBACH est contre ce projet en raison de son coût et interpelle les conseillers pour savoir s'il n'y aurait pas quelque chose de plus utile à faire sur la commune. Elle relève les nuisances sonores qui seront engendrées par ce plateau sportif pour les riverains et ne voit pas l'intérêt pour l'habitant.

Mme Véronique HEIL estime que la nouvelle structure sera plus bruyante que le terrain de basket existant.

M. Hervé CLOR demande que les panneaux de basket du terrain existants soient démontés après l'installation du plateau sportif afin de ne pas ajouter de nuisances sonores car la réduction de ces nuisances était un des objectifs du projet.

M. Yves DEIBER souligne que les enfants sont demandeurs et que cette structure servira aux écoles de la commune.

Mme Vanessa JUNG confirme l'utilité d'une telle structure pour les écoles.

M. Jacky FRETZ précise que beaucoup de choses sont faites pour l'ensemble de la population comme par exemple le local des associations et que ce plateau sportif permettra de garder les jeunes sur la commune.

M. Sébastien SIMON comprend la position de Mme Annick DRIESBACH sur le coût de projet mais estime également que ce sera un plus pour la commune.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité de 13 voix pour (dont deux procurations), 1 voix contre et 1 abstention:

➤ De réaliser ce plateau sportif dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée; La dépense sera inscrite au Budget primitif 2015.

Acquisition d'ordinateurs pour la mairie

Afin de prévenir une panne qui générerait d'importants problèmes au niveau de la gestion communale, les ordinateurs, contenant des données budgétaires, comptables, électorales et d'état civil, ont vocation à être remplacés tous les 5 ans, durée correspondant à l'amortissement du bien.

Le cahier des charges prévoit la fourniture de deux ordinateurs suffisamment performants pour la bureautique et pour les logiciels utilisés par la mairie.

A ceci il convient d'ajouter les logiciels bureautiques et l'installation ainsi que le formatage des anciens postes.

Un devis pour un contrat de maintenance a également été sollicité. Une proposition de sauvegarde a été mise en option.

Les offres présentent une version achat et une version location du matériel.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont deux procurations) :

✓ De privilégier l'achat du matériel.

✓ De retenir l'entreprise Alsace micro service de Colmar, mieux disante, pour un montant total de 2740,80 €, ce prix incluant le matériel avec extension de garantie de 3 ans, les logiciels office 2013, le transfert des données entre les postes et le formatage des anciens ordinateurs.

La maintenance curative de tous les ordinateurs de la mairie est également retenue pour un coût de 69 € HT de l'heure en tarif standard plus 35.50 € HT en cas de déplacement.

Deux disques durs externes seront acquis pour compléter la sauvegarde des données.

✓ Charge Mme le Maire de la signature du contrat de maintenance et de tout acte y afférent.

✓D'imputer la dépense sur le compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » du budget primitif 2014 pour le matériel et sur le compte 6156 pour la maintenance.

Loyers communaux 2015

Madame le Maire propose de réévaluer les loyers au 1^{er} janvier 2015 en se basant sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2014 qui est de 125,15 (124,44 en 2013) soit une augmentation de 0.57 %. Les montants seront arrondis mais c'est le montant exact qui servira de base pour la prochaine révision de loyer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous et donnent délégation à Madame le Maire pour leur encaissement par titres.

- **Logement Ecole Primaire 29 Rue de Guebwiller**

Le loyer 2014 était de 510,50 euros. Il passe à 513,49 euros arrondi à 513,00 euros.

- **Logement et garage au 9 Rue d'Issenheim**

Le loyer 2014 pour le logement était de 146,50 euros. Il passe à 147,58 euros arrondi à 147,50 euros. Pour le garage il était de 49,50 euros. Il passe à 49,87 arrondi à 49,50 euros.

- **Logement au 11 Rue d'Issenheim**

Le loyer 2014 était de 269 euros. Il passe à 270,74 euros arrondi à 270,50 euros.

Association Foncière de Bergholtz : renouvellement des membres du bureau

L'association foncière est chargée de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des chemins et fossés compris dans le périmètre de l'association. Elle est constituée de l'ensemble des propriétaires des terrains compris dans le périmètre du remembrement.

Les organes administratifs sont composés de l'assemblée de propriétaires, du bureau et du Président.

Le renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière de Bergholtz doit être fait tous les 6 ans selon l'arrêté préfectoral du 19 Mars 1974 portant constitution de l'Association Foncière de Bergholtz et l'arrêté préfectoral n°02014127-0031 du 07 mai 2014.

Le bureau est composé de 2 membres de droit, le Maire ou son représentant et un représentant du Directeur Départemental des Territoires, de 3 propriétaires titulaires et 2 suppléants désignés par la Chambre d'Agriculture et de 3 propriétaires titulaires et 2 suppléants désignés par le conseil municipal parmi les membres de l'Association foncière.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les candidatures du bureau de l'Association Foncière :

Délégué communal : Jacky FRETZ

Propriétaires fonciers titulaires : Jean-Luc GALLIATH, Philippe SCHALLER et Bernard SIMON

Propriétaires fonciers suppléants : Jean-Jacques LOBERGER et Laurent ZISSLER